

COURS 2



Composante
Ecole de
management
de la
Sorbonne
(EMS)



**Période de
l'année**
Automne

Liste des enseignements

À choix 11 Matière 36.0 Il est aujourd'hui évident que tout étudiant en management doit être formé au big data et à ses algorithmes devenus essentiels dans toutes les entreprises. Pour certains masters MSI ou S2IE, c'est même au centre de la formation. À l'instar des cours de nombreuses formations en management, ce cours exposera les enjeux, les opportunités, les menaces et les conséquences du big data pour le management des entreprises. Cependant, au-delà des simples discours simplistes sur le sujet, il s'agit de donner aux étudiants une réelle opportunité d'approfondissement pratique du sujet. Après avoir suivi ce cours, les étudiants seront capables de dialoguer avec des ingénieurs au sein d'une équipe de 'data scientists' pluridisciplinaires. Ils maîtriseront toutes les bases du langage R. Ils seront capables de réaliser concrètement des algorithmes comme ceux utilisés dans les systèmes de recommandations des GAFAs, ou de prévoir les achats des consommateurs par des arbres décisionnels, des forêts aléatoires ou des modèles bayésiens. Un projet de groupe sera conduit sous la supervision du professeur pour le compte d'une entreprise. Ce sera typiquement une 'market basket analysis' pour un commerce. Il fera l'objet d'un rendu. Cette étude sera valorisée dans le CV à côté de la connaissance acquise de R. Le cours est assuré par le recteur Alexandre Steyer, physicien normalien de la rue d'Ulm et ingénieur des télécommunications. Le cours ne demande aucune connaissance spécifique préalable. Matière 36.0 Ce cours vise à présenter aux étudiants les principaux enjeux juridiques et l'impact des règles de concurrence sur l'activité de l'entreprise : Quels sont les comportements autorisés dans un environnement concurrentiel et quelles sont au contraire les pratiques qui exposent l'entreprise à un risque de sanction ? Quelles sont les autorités auxquelles les entreprises ont affaire, et quels sont leurs pouvoirs d'enquête et de sanction ? Ces questions sont en lien direct avec l'actualité : Dieselgate, entente sur le marché des changes (Forex), sanctions de Google par la Commission européenne pour abus de position dominante concernant le système d'exploitation Android et le comparateur de prix Google Shopping, impacts de la crise liée au coronavirus... La première partie du cours est consacrée au « droit dur » de la concurrence, qui protège le libre jeu de la concurrence indispensable dans une économie de marché. Y sont étudiés les enjeux attachés à la répression des pratiques anticoncurrentielles (ententes et abus de position dominante) et au contrôle des concentrations. La seconde partie présente les règles qui permettent de protéger les entreprises contre leurs concurrents, notamment contre les pratiques déloyales des concurrents et contre les abus qui peuvent exister lorsque les rapports de forces sont déséquilibrés lors de la négociation contractuelle (par exemple dans la grande distribution). Matière 24.0 Dans le cours de droit de la propriété et de l'information, nous allons nous intéresser à une partie de ce droit qui est la propriété intellectuelle. La propriété intellectuelle permet à l'innovateur ou au créateur de tirer profit de ses innovations ou créations. Tout innovateur se pose les questions de breveter ou non son invention. De même tout créateur se pose la question de protéger ou non sa création grâce à la marque, le dessin et modèle, et/ou le droit d'auteur. Ce cours a ainsi pour objectif d'éclaircir les questionnements de propriété intellectuelle qui peuvent se poser à des étudiants en management et économie dans leur future carrière professionnelle et peut être vu comme un complément à l'Atelier entrepreneuriat et créativité. Dans ce cours nous traiterons des brevets d'invention, des marques, des dessins et modèles et du droit d'auteur d'un point de vue théorique, mais également d'un point de vue pratique par le biais d'études de cas concrètes et réelles d'entreprises ou créateurs. Matière 52.5 Le cours de droit du travail est destiné aux salariés, puis aux managers qui deviendront les étudiants de l'Ecole de Management de la Sorbonne. Or un manager entretient rarement des rapports d'affection avec le Droit du travail: il lui semble d'une complexité inouïe, entravant son quotidien sans véritablement protéger ses collaborateurs. Paraphrasant Montalembert évoquant la politique, on

